

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Demande d'agrément

Loi Scellier

Pièces jointes

BP 60 – Le Cardo – 62 250 MARQUISE – 03.21.87.57.57.

LISTE DES PIÈCES JOINTES AU COURRIER

Pièce n°1 : délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2010 autorisant le Président à effectuer la demande d'agrément

Pièce n° 2 : avis du Président de la Communauté de Communes et des maires

Pièce n°3 : liste des communes de l'EPCI

COMMUNE	DEPARTEMENT	CODE COMMUNE INSEE
AMBLETEUSE	62	025
AUDEMBERT	62	052
AUDINGHEN	62	054
AUDRESSELLES	62	056
BAZINGHEN	62	089
BEUVREQUEN	62	125
FERQUES	62	329
HERVELINGHEN	62	444
LANDRETHUN-LE-NORD	62	487
LEUBRINGHEN	62	503
LEULINGHEN-BERNES	62	505
MANINGHEN-HENNE	62	546
MARQUISE	62	560
OFFRETHUN	62	636
RETY	62	705
RINXENT	62	711
ST-INGLEVERT	62	751
TARDINGHEN	62	806
WACQUINGHEN	62	867
WIERRE-EFFROY	62	889
WISSANT	62	899

Pièce n° 4 : le PLH n'est pas exigé en application de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation dans la mesure où l'intercommunalité ne comporte que 21 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 décembre 2010

oooooooooooo

Question n°22 : -HABITAT ET CADRE DE VIE

Loi Scellier

Demande d'agrément au Ministère pour le territoire de La Terre des 2 Caps

Rapporteur : - Monsieur Jacques FASQUEL

Lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, il avait été décidé avec les lois Robien et Borloo de recentrer les aides fiscales à l'investissement locatif sur les zones dans lesquelles les besoins en logement sont prioritaires et où il existe des tensions.

Par ailleurs, l'article 31 de la Loi de Finances rectificative pour 2008 a prévu le remplacement des dispositifs Robien et Borloo par une réduction d'impôt sur le revenu avec le dispositif Scellier. Un arrêté précise la géographie de l'application de ces lois en plusieurs catégories (A, B1, B2, C) et conditionne l'accès aux mesures fiscales liées.

La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps se situe en zone C en dépit de la révision de classement de certaines collectivités lors de l'arrêté du 29 avril 2009. Il n'est désormais plus possible pour l'intercommunalité de bénéficier des dispositifs d'aides à l'investissement locatif privé puisqu'ils sont réservés aux zones A, B1 et B2.

Néanmoins, l'article 83 de la Loi de Finance pour 2010 a prévu la possibilité pour certaines communes situées en zone C et ayant fait la demande d'un agrément ministériel de pouvoir réaliser des opérations financées dans le cadre du dispositif Scellier. Les modalités en ont été précisées par décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010.

La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps souhaite effectuer la demande d'agrément auprès du Ministère. Afin d'éviter de classer au sein d'un même EPCI des communes dans une zone différente, il apparaît cohérent que l'ensemble des communes du territoire puissent être sorties de la zone C.

Les enjeux de la Loi Scellier pour le territoire sont :

- de développer l'offre en locatif privé
- d'initier des projets permettant au territoire de continuer à accueillir des habitants
- de proposer une offre aux autochtones en dépit de la tension foncière née de l'attractivité du littoral (résidences secondaires, spéculation.)

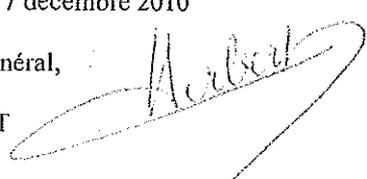
Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à présenter une demande d'agrément auprès du Ministère pour laquelle la commission Habitat et Cadre de Vie, réunie en séance du 9 novembre 2010, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Document rendu exécutoire
En vertu de son envoi en S/Préfecture
De Boulogne S/Mer le 16 décembre 2010
Et affiché le 17 décembre 2010
Le Président,
Conseiller Général,

M. HERBERT

Pour extrait conforme,
Signé : Le Président
Conseiller Général,
M. HERBERT



Pièce n° 5 : indices statistiques sur les besoins en logements

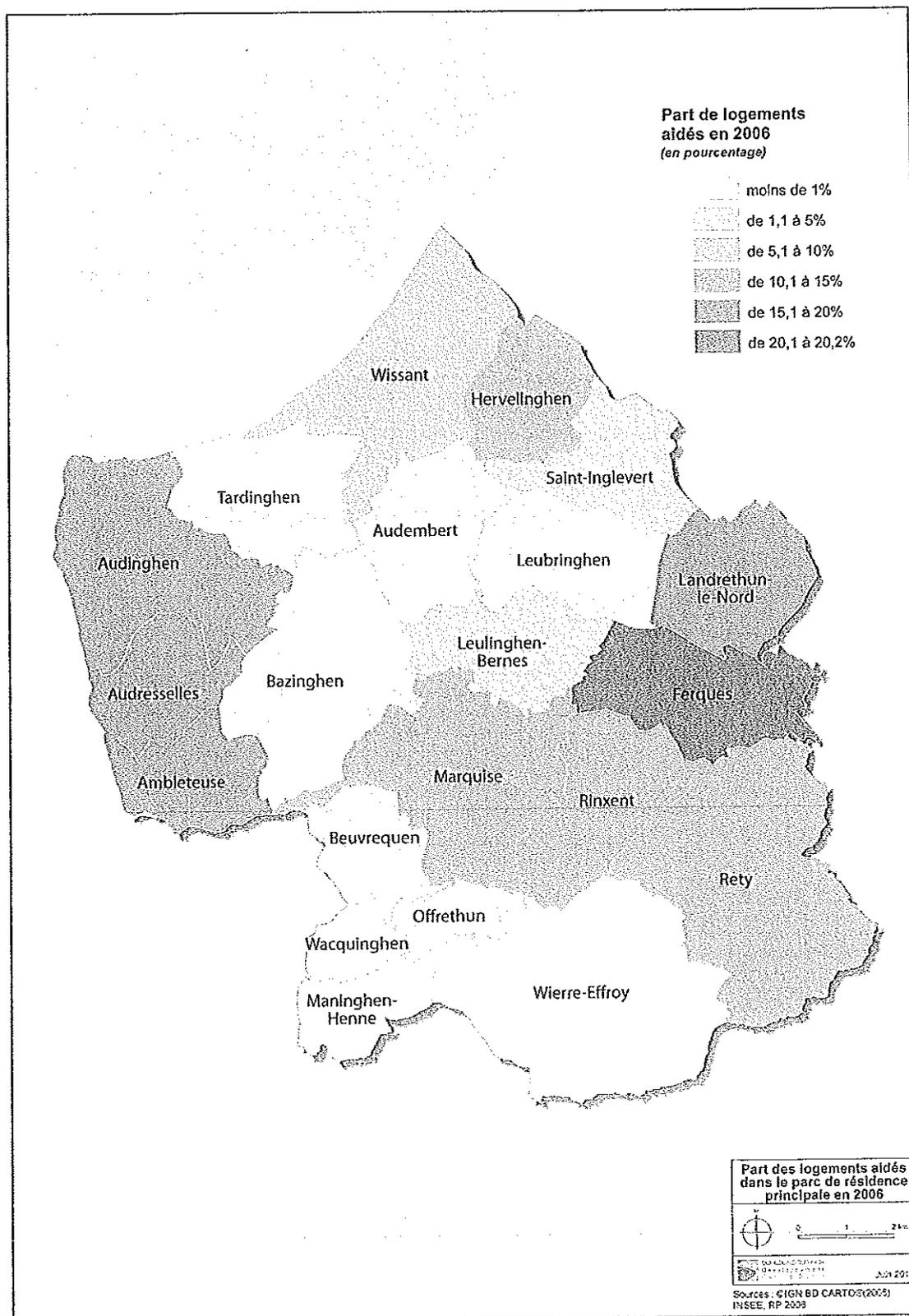
Territoire	Evolution du nombre de Résidences Principales entre 1990 et 1999	Evolution du nombre de Résidences Secondaires entre 1990 et 1999	Evolution du nombre de Logements Vacants entre 1990 et 1999
Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps	+ 11,3 % (+ 734)	+ 33,2 % (+ 606)	- 35,1 % (-156)
Département	+ 7,3 %	+ 8,1	-23,5 %
Littoral Nord-Pas-de-Calais	+ 9,2 %	+ 13,7 %	- 25 %

Commune	Population 1999	Population 2006	Taux d'Evolution 1999 - 2006	Taux d'évolution annuel entre 1999 et 2006
La Terre des 2 Caps	20 556	21 459	4,4%	0,62%
Pays du Boulonnais	163 157	162 602	-0,3%	-0,05%
Communes littorales du Nord-Pas-de-Calais	350 672	345 290	-1,5%	-0,22%
Département	1 441 422	1 453 387	0,8%	0,12%
Région	3 995 871	4 018 644	0,6%	0,08%
France	58 520 688	61 399 541	4,9%	0,69%

La Terre des 2 Caps	Evolution annuelle en nombre d'habitant		
	1982 - 1990	1990 - 1999	1999-2005
	+ 91	+ 95	+ 129

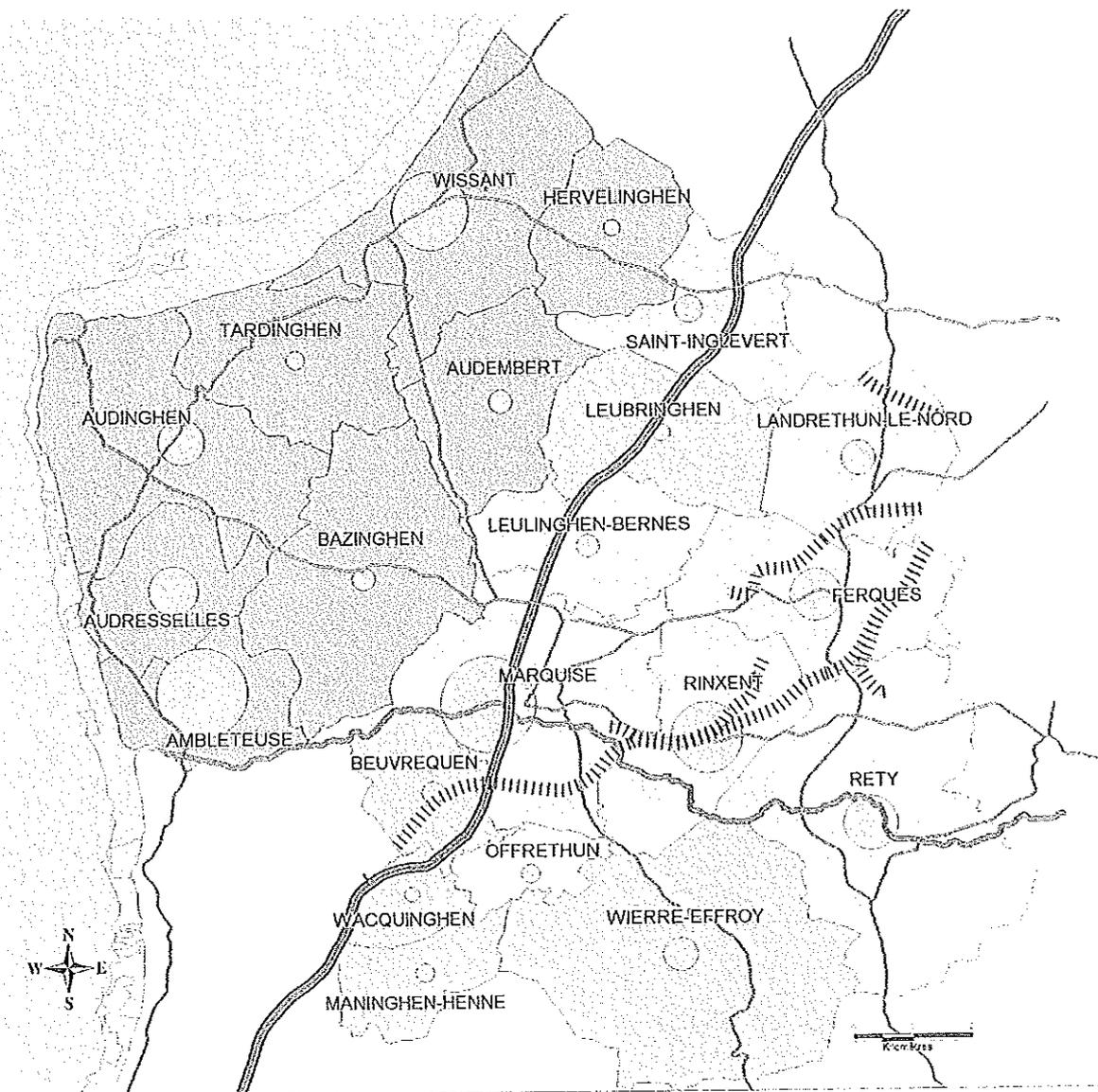
Source : Rapport de présentation SCOT, diagnostic

Part de logements aidés sur l'ensemble du territoire



LOGEMENT

Part des résidences secondaires en 1999



Autoroute A16

Route Départementale

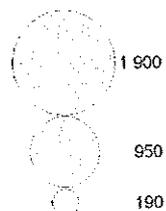
Voie ferrée

La Slack

Part des résidences secondaires

- de 25 à 58,7 % (5)
- de 10 à 25 % (3)
- de 5 à 10 % (5)
- de 0 à 5 % (8)

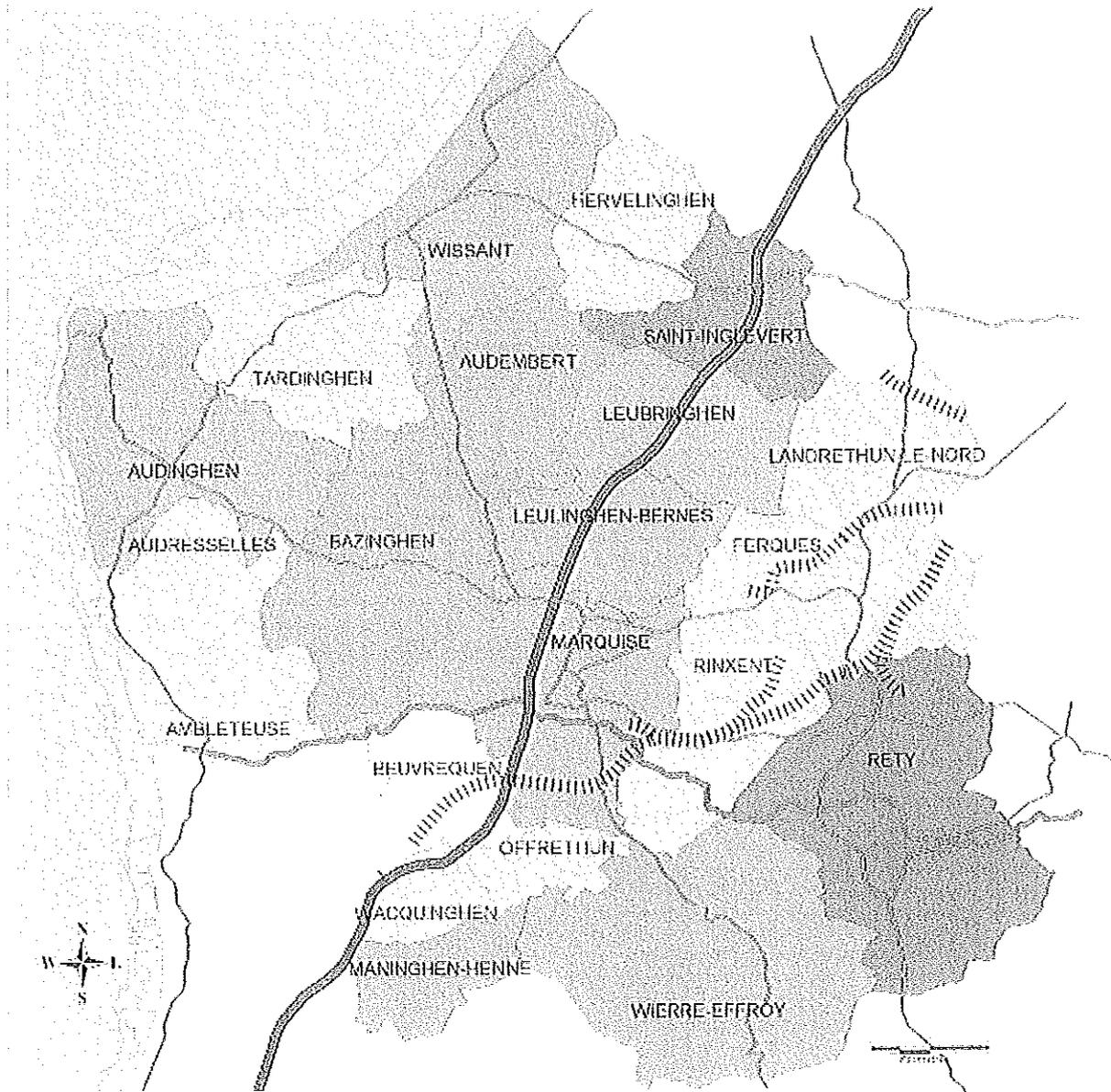
Nombre de logements en 1999



Source : INSEE RGP 1999

FONCIER

Evolution du prix du foncier en centre-ville
entre 2003 et 2005



- Autoroute A16
- Route Départementale
- Voie ferrée
- La Slack

Evolution du prix du foncier en centre-ville

de 30 à 72 %	(2)
de 8,7 à 30 %	(7)
de 0 à 8,7 %	(9)
de -9 à 0 %	(1)
de -18,2 à -9 %	(2)

Source : Source : Inlogistics-Mer Développement Côte d'Opale

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné Martial HERBERT, Président de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire actuellement classé en zone C.



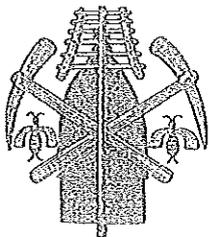
Le Président,
Conseiller Général,

M. Herbert
M. HERBERT

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

CANTON DE MARQUISE



Tél. : 03.31.10.65.65
Fax : 03.21.33.26.84

N/Réf :

V/Réf :

Objet :

VILLE DE MARQUISE

Le
5 janvier 2011

Je soussigné Martial HERBERT, Maire de la Commune de Marquise émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de la Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait à Marquise,
Le 5 janvier 2011

Le Maire,

M. HERBERT

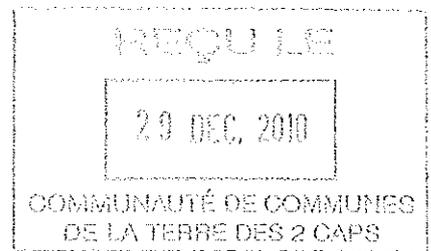


AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné PATRIK BERNARD..., Maire de la commune de RETY...
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 27/12/2010
Le Maire,
P. BERNARD...



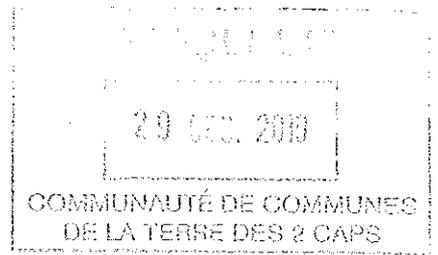


AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné Denis GAVOIS....., Maire de la commune de Walcquinghen
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 24/12/2010
Le Maire,
Denis GAVOIS.....





**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER**

Je soussigné ...*Michel Lagaise*..., Maire de la commune de ...*Marignihen Henne*... émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait le ...*27/12/2010*...
Le Maire,
.....



REQU LE

20 DEC. 2010

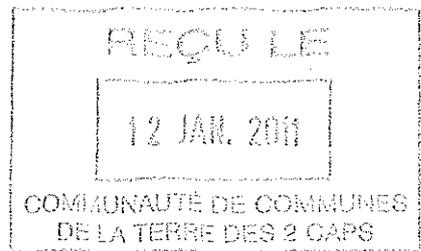
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné M. Henri CREPIN, Maire de la commune de HERVEUNGHEN émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait le ... 27 / 12 / 2010
Le Maire,
Henri CREPIN





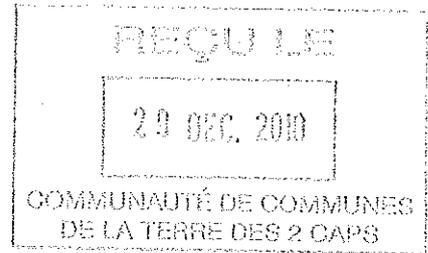
AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné Alain BARRE....., Maire de la commune de Beuvraquet.....
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 4 Janvier 2011
Le Maire,
Alain BARRE.....



Barre



**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCCELLIER**

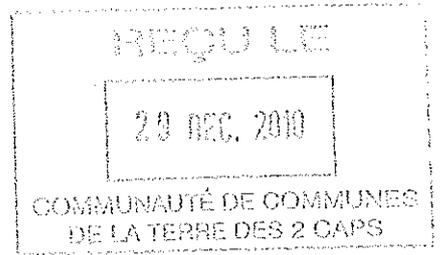
Je soussigné*Jean Pierre Louvet* Maire de la commune de *W. m. ... E. ...*...
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le ..*27*...*12*...*2010*

Le Maire,

...*J. Pierre Louvet*...

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louvet'.

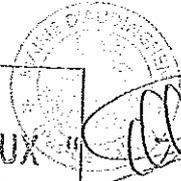


**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER**

Je soussigné Marc SARPAUX, Maire de la commune de AUDINGHEN émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait le 27 Décembre 2010
Le Maire,

" Le Maire
Marc SARPAUX "



A handwritten signature in black ink, written over the official seal and the text "Le Maire".

REÇU LE
30 DEC. 2010
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné NARDINI Reynald, Maire de la commune de AUDEMBERG
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 27/12/2010
Le Maire,
R. NARDINI

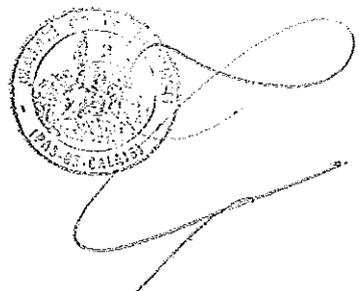


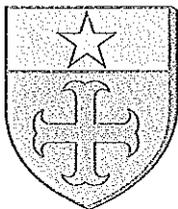
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS
30 DEC. 2010

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné Thibaut SEGARD, Maire de la commune de Tardinghen
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 28 Décembre 2010
Le Maire,
Thibaut SEGARD





Mairie de LANDRETHUN-LE-NORD

Rue du 8 Mai 1945 - ☎ 62250 - ☎ 03 21 92 85 08 - Fax 03 21 87 64 52

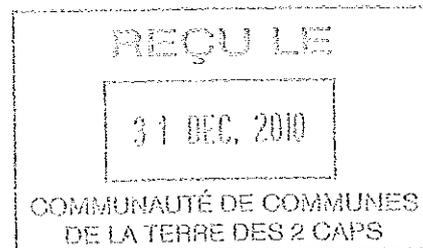
E-mail : landrethun-le-nord@wanadoo.fr

Landrethun-Le-Nord, le

Département du PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de BOULOGNE-sur-MER

Canton de MARQUISE



AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT LOI SCELLIER

Je soussigné Emile PETIT, Maire de la commune de Landrethun-le-Nord émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait le 30 Décembre 2010

Le Maire,

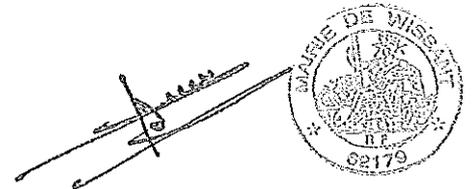
Emile PETIT

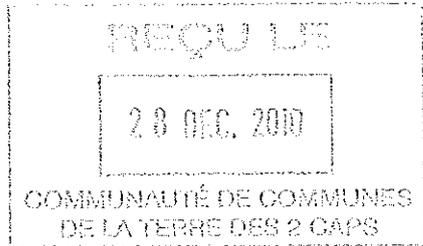


AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné BRACQ... Bernard....., Maire de la commune de Athisant.....
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le .28. Décembre. 2010.
Le Maire,
Bernard... BRACQ.....

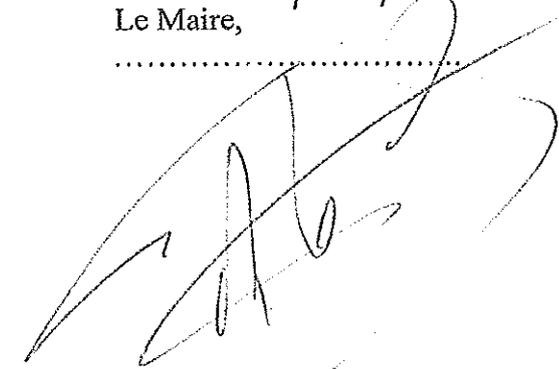




AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

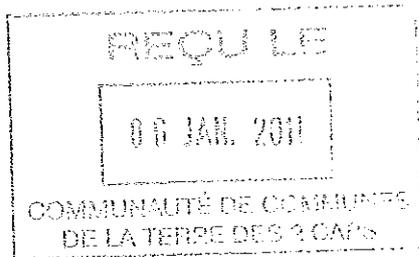
Je soussigné TOURRET Roger Maire de la commune de Auchesselles
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 24/12/2010
Le Maire,



TOURRET Roger





AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné Bernard CHAUSSOY, Maire de la commune de RINXENT émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps) actuellement classé en zone C.

Fait le 04. janvier. 2011
Le Maire,
Bernard CHAUSSOY



REÇU LE

04 JAN. 2011

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS

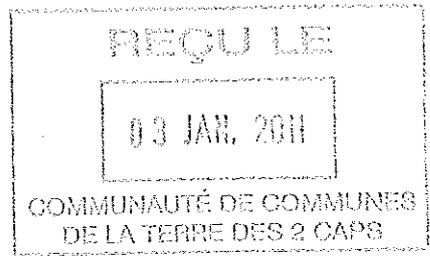
AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné ..*François Bouchet*.., Maire de la commune de *SAINTE-INGLEVERT*
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le ..*28 décembre 2010*..
Le Maire,

[Signature]

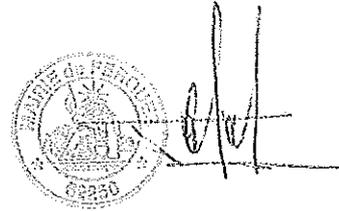




**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER**

Je soussigné Denis JOLY, Maire de la commune de FERQUES..
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

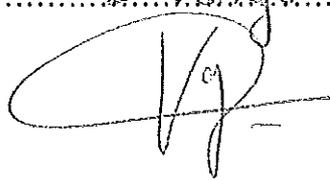
Fait le 28/12/2010
Le Maire,
D. JOLY



REQU LE
10 JAN. 2011
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné L. Vangermee, Maire de la commune de Oppathun
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 06 Janv. 2011
Le Maire,
L. Vangermee




AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné ...CLAPTIER... Maire de la commune de LEUBRINGHEN
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 6 Janvier 2011
Le Maire
CLAPTIER



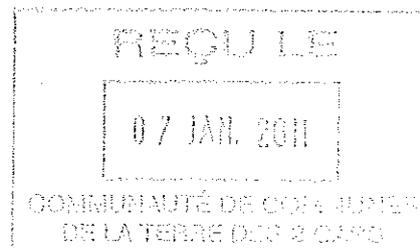
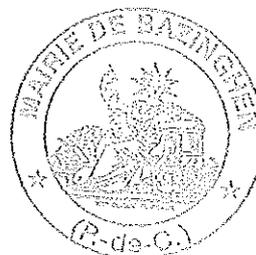
AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

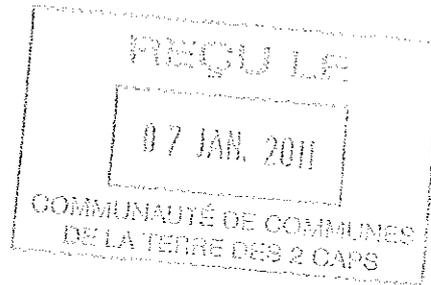
Je soussigné *Raphaël DELATTRE*, Maire de la commune de ...*BAZINGHE*...
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le*04.01.2011*...

Le Maire,

.....*Raphaël DELATTRE*.....

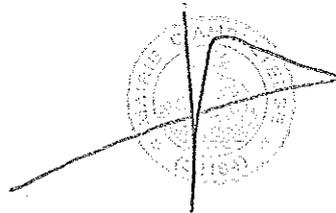




**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER**

Je soussigné Paul....., Maire de la commune de AKOLETSE
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 31/12/2010
Le Maire,
Paul DALANDE....

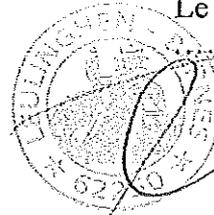


REÇU LE
05 JAN. 2011
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TERRE DES 2 CAPS

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGREMENT
LOI SCELLIER

Je soussigné FASQUEL Jacques Maire de la commune de Leulinghen Bernes
émet un avis favorable à la demande d'agrément nécessaire pour bénéficier du dispositif
Scellier pour notre territoire (Communauté de communes de La Terre des 2 Caps)
actuellement classé en zone C.

Fait le 3 Janvier 2011
Le Maire,



[Handwritten signature]